



Arnaque virement IBAN et SEPA !

Bonsoir le Monde !

Une brève pour attirer votre attention sur une arnaque assez courante pour les virements bancaires **IBAN/SEPA** !

1. Sur un site de vente, vous trouvez une annonce très bien rédigée pour un article qui vous plaît
2. Vous contactez le vendeur par mail qui vous certifie qu'il vous enverra l'article dès réception du paiement (normal sur le web)
3. Le vendeur vous communique son nom (ex: Laurent S.), sa société, son adresse et son compte IBAN (déjà, c'est très complet comme infos...)
4. Vous vérifiez que cette personne existe, que la société existe et que l'adresse existe aussi (déjà, très peu de monde fait ça)
5. Vous faites le virement en confiance...
6. Deux semaines plus tard, pas de nouvelles ! Plus de réponse par mail...
7. Un coup d'œil sur vos extraits et vous constatez que le destinataire de votre virement ne s'appelle pas du tout Laurent S. !
8. Appel à votre banque et elle ne peut soi-disant rien faire !!!!!
9. Vérification plus en profondeur du mail pour se rendre compte que l'adresse mail utilisée est très proche de celle de la société de Mr Laurent S. (le vrai) mais pas la bonne (c'est là que vous avez failli)

10. Difficiles recherches pour trouver le téléphone de Laurent S. que vous contactez
11. Laurent S. explique qu'il est victime d'une usurpation d'identité, que plusieurs personnes l'ont déjà contacté à ce propos et qu'il a porté plainte

Comment est-ce possible ?

C'est tout simplement parce que **les banques ne vérifient plus si le destinataire du virement est bien le titulaire du compte, elles regardent seulement si l'IBAN est bon !!!!!**

Le site de vente n'a aucun moyen de vérifier ces fausses annonces où l'escroc crée chaque fois un nouvel utilisateur.

Les banques des pays ayant transcrits la directive européenne 2007/67/CE dans leurs législations protègent ainsi les banques au détriment des utilisateurs en n'obligeant plus les banques à vérifier que le destinataire d'un virement est bien le titulaire du compte de destination !!!!!

C'est le cas de la France; je n'ai pas pu trouver si la Belgique est dans le cas aussi mais je le pense car je fais toujours mes virements pour Engie au nom d'Electrabel et je n'ai jamais eu de problème...

L'utilisateur n'a aucun moyen de vérification effective et cette arnaque prospère donc en toute impunité. Les banques, par contre pourraient très facilement savoir qui est le titulaire réel du compte utilisé mais le secret bancaire est assez compliqué à lever même en cas d'arnaque comme celle-ci...

Évitez donc les transactions par correspondance/virement sur les sites de vente, c'est le seul conseil à vous donner pour l'instant...

Source: Virus Informatique n°41

Note: j'ai essayé de vérifier qu'il s'agit bien de la bonne directive européenne mais je n'ai rien pigé au charabia de cette directive et je fais donc confiance au Virus Informatique pour ce point.

Li P'ti Fouineu vous salue bien !